

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 MARS 2017**

Délibération
n° 2017.03.212

**Election des
représentants de
GrandAngoulême au
syndicat mixte de
valorisation des
déchets ménagers
Calitom**

LE TRENTE MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mars 2017**

Secrétaire de séance : Véronique ARLOT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bernard DEVAUTOUR à Eric SAVIN, Georges DUMET à Gérard ROY, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Maud FOURRIER à Yannick PERONNET, Michel GERMANEAU à Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD à André BONICHON, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Bernadette FAVE, Catherine PEREZ à Francis LAURENT, Zahra SEMANE à Bernard CONTAMINE, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Excusé(s) :

Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017

**DELIBERATION
N° 2017.03.212**

DECHETS

Rapporteur : Monsieur PERONNET

ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE GRANDANGOULÊME AU SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS CALITOM

Depuis plusieurs années, GrandAngoulême et Calitom coopèrent de façon régulière en matière de traitement des déchets ménagers sur le département de la Charente.

Par délibération n° 109 du 16 février 2017, le conseil communautaire a voté à l'unanimité la proposition d'adhésion à la compétence obligatoire « Traitement » du Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente – Calitom, ainsi que la signature d'un protocole d'accord par les deux parties, préalable à l'adhésion.

L'article 6 des statuts du Syndicat précise qu'il est administré par un comité syndical composé de délégués titulaires et suppléants élus par les assemblées délibérantes des membres. La représentation au sein du comité est fixée de la façon suivante :

Nombre d'habitants	Nombre de délégués
< de 15 000	3
15 000 à 19 999	4
20 000 à 24 999	5
25 000 à 49 999	9
50 000 à 99 999	18
> à 100 000	32

Il convient donc d'élire 32 délégués de GrandAngoulême en tant que délégués titulaires, et autant en qualité de délégués suppléants.

Pour leur élection, l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales précise que « le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de la communauté ».

Par ailleurs, par renvoi, les règles de l'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales s'appliquent aux élections des délégués dans les syndicats mixtes fermés.

Cette élection a lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Après appel à candidature, les membres du conseil communautaire procèdent à l'élection des représentants de GrandAngoulême à Calitom au moyen d'un boîtier électronique. Les candidats aux sièges de titulaires suivants ont obtenu la majorité absolue dès le 1^{er} tour :

Nombre de votants : 71
Suffrages exprimés : 71
Nombre de voix obtenues : 71

Martine FRANCOIS ROUGIER, Bertrand MESNARD, Jean-Marie ROY, Joël JOUANNET, Michael LAVILLE, Jacques ROLAND, Remi SARRAT, Jean-Claude BRIGAUD, Bertrand RULLIER, Bertrand MAGNANON, Didier BOISSIER DESCOMBES, Jacky BONNET, Paul DUMORTIER, Joël HERIGAULD, Francis LAURENT, Jean REVEREAULT, Fabrice BOUSIQUE, Georges DUMET, Daniel GOURSAUD, Gilles MOUSSION, Yannick PERONNET, Christian RAPNOUIL, Francis CAILLAUD, Armand SELLER, Jean-Charles DOBY, Dominique SARLANGE, Catherine DEBOEVERE, Brigitte BAPTISTE, Floriane CHARLES, André FRICHETEAU, Pascal BAUDIFFIER, Maurice SAGET

Les candidats mentionnés ci-dessus sont élus représentants titulaires au syndicat mixte de valorisation des déchets ménagers dit CALITOM.

Après appel à candidature, les membres du conseil communautaire procèdent à l'élection des représentants de GrandAngoulême à Calitom au moyen d'un boîtier électronique. Les candidats aux sièges de suppléants suivants ont obtenu la majorité absolue dès le 1^{er} tour :

Nombre de votants : 71
Suffrages exprimés : 71
Nombre de voix obtenues : 71

Bernadette FAVE, Gilbert CAMPO, Jean-Claude COURARI, Michel ANDRIEUX, Michel BUISSON, Michel LEMOEL, Dominique PEREZ, Jean-François REDON, Alain THOMAS, Guy ETIENNE, Jean-Marc CHOISY, Gérard DEZIER, Éric SAVIN, Michel GERMANEAU, Alain BURLIER, Bernard CONTAMINE, Alain CHÂTEAU, Jean-Pierre BINCHET, Daniel PONTINI, Barbara COUTURIER, Christian CUISINIER, Andrée ALBERT, Anne Marie BERNAZEAU, Pierre ROUGEMONT, Jean-Luc MARTIAL, Jeanine DESMET, Didier GOUMARD, Jacques PIOT, Denis DUROCHER, Nathalie GREGOIRE, Thierry MOTEAU, Christian GEARDRIX.

Les candidats mentionnés ci-dessus ont obtenus la majorité absolue dès le 1^{er} tour, ils sont élus représentants suppléants au syndicat mixte de valorisation des déchets ménagers dit CALITOM.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 avril 2017	<u>Affiché le :</u> 12 avril 2017